



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Cinquième Commission
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général

I. Généralités

1. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, établi conformément aux directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution [42/211](#) de l'Assemblée générale.
2. En 1993, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 1994-1995, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution [48/228 A](#), la recommandation du Comité du programme et de la coordination tendant à ce qu'il soit mis fin à la pratique consistant à considérer certains produits ou activités comme prioritaires ou non prioritaires, dont celui-ci ne voyait pas bien l'utilité (voir [A/48/16 \(Partie II\)](#), par. 40). Étant donné que le budget ne contient plus d'information relative à l'établissement d'un ordre de priorité approuvé par les États Membres, la décision de diminuer ou de réaffecter le montant des ressources allouées à tel ou tel élément de programme selon qu'il est ou non prioritaire, notamment de reporter, d'annuler ou de réduire des activités prescrites, nécessiterait l'approbation de l'Assemblée.

II. Montant du fonds de réserve pour 2021

3. Dans sa résolution [75/253 A](#), l'Assemblée générale a fixé le montant du fonds de réserve pour 2021 à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2020, soit 23 053 700 dollars. Elle a également approuvé l'imputation de dépenses chiffrées à 22 400 500 dollars et noté que le solde du fonds de réserve s'établirait à 653 200 dollars pour 2021. Dans sa résolution [75/253 B](#), l'Assemblée générale a approuvé l'imputation de crédits supplémentaires d'un montant de 648 800 dollars, portant le solde du fonds de réserve à 4 400 dollars pour 2021.



III. Montant du fonds de réserve pour 2022

4. Dans sa résolution 75/253 A (sect. XXVI, par. 3), l'Assemblée générale a fixé le montant du fonds de réserve pour 2022 à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021, soit 24 060 600 dollars.

IV. Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve pour 2022

5. Présenté en détail dans le tableau 1 ci-après, le montant des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve s'élève à 61 973 000 dollars et représente donc un dépassement de 37 912 400 dollars par rapport au montant approuvé du fonds de réserve, soit 24 060 600 dollars.

6. Le montant total des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve a été calculé sur la base des informations qui étaient disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport.

Tableau 1

Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve pour 2022, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé du fonds de réserve pour 2022	24 060,6
<i>Rapport</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/76/313)	6 965,2
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/76/308)	—
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/330)	11 316,3
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/76/323)	5 590,1
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/400 et A/76/400/Corr.1)	1 996,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/76/303)	454,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	3 520,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires (A/76/524)	29 859,4
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/76/2)	82,9
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	151,5
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/76/10)	409,1

<i>Rapport</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	658,4
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/76/12)	66,0
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.5/76/13)	33,9
Incidences sur le budget-programme : combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	89,8
Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/76/16)	94,1
Incidences sur le budget-programme : situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)	102,4
Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)	583,2
Total	61 973,0
Dépassement éventuel	(37 912,4)

^a Déduction faite des contributions du personnel.

Tableau 2
Répartition des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve en 2022, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	82,9
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	7 351,7
3. Affaires politiques	149,8
4. Désarmement	45,1
8. Affaires juridiques	226,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	841,7
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	940,9
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	885,6
24. Droits humains	26 788,2
28. Communication globale	54,1
29C. Bureau de l'informatique et des communications	4,5
29E. Administration (Genève)	106,7
29G. Administration (Nairobi)	2 244,7

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	22 167,0
34. Sûreté et sécurité	83,7
Total	61 973,0

^a Déduction faite des contributions du personnel.

V. Montant du fonds de réserve pour 2023

7. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a proposé, dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2022 (voir [A/76/6 \(Introduction\)](#), par. 69-71), que le montant du fonds de réserve pour 2023 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2022.